

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. CHARPIER,
doyen d'âge, ouvre la séance.**

Sont présents : Mmes et MM. D. AEBISCHER, D. BOCCARD, Y. BOCCARD,
G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS,
T. CHAROLLAIS, J. CHARPIER, P. DOUDIN,
D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET,
L. GREMAUD, F. HALDEMANN, P. HAMANN, S. HAYES,
F. HERNOT, E. HUBERT, J.-P. HULLIGER, P. ISWALA,
D. JORDAN, Y. de PREVILLE, F. OSMANI, J. REVILLET,
A. RIMAN, J. ROBERT, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER,
L. TREMBLET et P.-A. TSCHUDI.

Mme M. BOGET, maire, MM. J.-M. DEVAUD et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 avril 2007 validant les élections des Conseils municipaux du 25 mars 2007.
2. Prestation de serment des conseillers municipaux.
3. Election du bureau du Conseil municipal.
4. Nomination des membres des diverses commissions.

* * *

M. Charpier adresse tout d'abord les paroles suivantes à l'assistance:

«Madame la Maire,
Messieurs les conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs, cher public,

Je vous souhaite la bienvenue et, en ma qualité de doyen d'âge, je déclare ouverte cette première séance du Conseil municipal de la législature 2007-2011, séance convoquée conformément au règlement.

Je serai assisté par notre benjamin, M. Damien Boccard, en qualité de secrétaire.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter toutes et tous pour votre élection; j'y inclus bien sûr nos trois conseillère et conseillers administratifs, dont je souhaite ardemment qu'ils se feront un plaisir et un devoir de travailler la main dans la main avec le Conseil municipal.

Notre Conseil compte 13 nouvelles et nouveaux élus, ce qui représente près de 42%! Ce renouveau est, à mes yeux, réjouissant car il permettra sans doute d'apporter de nouvelles idées, qu'on espère positives, dans l'intérêt de nos concitoyens.

Je vous propose de passer au point 1 de l'ordre du jour et, pour ce faire, je passe la parole à M. D. Boccard pour la lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des conseillers municipaux.

1. **Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 avril 2007 validant les élections des Conseils municipaux du 25 mars 2007**

ARRÊTÉ

relatif à la validation de l'élection des conseils municipaux du 25 mars 2007

Du 25 avril 2007

LE CONSEIL D'ETAT

- vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;
- vu la publication dans la Feuille d'avis officielle, du 28 mars 2007, des résultats de l'élection des conseillers municipaux;
- vu l'arrêt du Tribunal administratif du 14 avril 2007 (ATA/174/2007) rejetant le recours du Mouvement Citoyens Genevois contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 mars 2007 publiant les résultats de l'élection des Conseillers municipaux de la ville de Carouge;

- vu l'arrêt du Tribunal administratif du 17 avril 2007 (ATA/181/2007) déclarant irrecevable le recours de M. Jean-François Gaillard contre la réélection d'un Conseiller municipal en ville de Genève,

ARRÊTE :

L'élection des conseils municipaux, du 25 mars 2007, est validée.

M. Charpier poursuit comme suit:

"L'usage veut, paraît-il, que le doyen fasse un discours. Je me conforme donc à cet usage. Rassurez-vous, je ne serai pas long!

Nous sommes tous conscients, je pense, que la législature qui s'ouvre sera particulièrement importante. Comme cela a déjà été précisé par d'autres personnes, notre Commune va vivre, au cours de ces prochaines années, de très grandes transformations qui marqueront fortement l'avenir de Meyrin: l'arrivée du tram, la traversée du Village en tunnel, le démarrage du nouveau quartier des Vergers, l'agrandissement du centre sportif avec notamment la construction de la patinoire couverte et ... du boulodrome, la transformation du centre de la Cité et, peut-être (mais ce n'est pas sûr!), une certaine urbanisation de la partie "gauloise" de notre territoire, Cointrin.

Sans oublier, bien sûr, les aspects tout aussi importants, sociaux: telle la construction d'EMS et de crèches.

Cela fait beaucoup; il y a du pain sur la planche. Il faudra, non seulement, retrousser nos manches, mais également utiliser nos neurones à bon escient et ne jamais oublier que tout cela devra se faire dans l'intérêt et pour le seul bien de la population.

D'ailleurs, il serait souhaitable que cette dernière soit consultée le plus possible. Il faudra trouver une manière de faire qui lui permettrait de s'exprimer et de participer aux décisions; un peu comme dans les communes du Jura notamment, où les citoyens sont convoqués en conseils généraux pour discuter des problèmes communaux.

Notre Commune a le privilège, assez unique à Genève, d'avoir des finances saines, voire très saines, qui lui permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Mais il faudra garder la raison et gérer nos finances, comme jusqu'ici, avec parcimonie et rigueur, et ne pas nous laisser aller à des projets luxueux ou démesurés. Les investissements devront répondre aux véritables besoins des Meyrinois, dans tous les domaines qui les concernent.

Je pense que, dans l'ensemble, nos concitoyens sont heureux de vivre à Meyrin. Mais n'oublions pas que de plus en plus de monde, jeunes et vieux compris, malgré la bonne santé de l'économie, vit dans la précarité et doit quotidiennement affronter de graves problèmes, qu'ils soient financiers, de travail et de chômage, familiaux ou affectifs ou de santé. Nous nous devons de nous préoccuper également de ces problèmes. Notre Commune en a les moyens.

Pour terminer, j'aimerais encore dire ceci: toutes et tous, autant que nous sommes ici, nous aimons notre Commune, sans distinction de partis ou d'idées, et nous nous engageons pour qu'elle connaisse un développement harmonieux.

Or, j'ai été éberlué de lire le slogan de l'UDC lors des dernières élections: "j'aime Meyrin, je vote UDC". J'aimerais simplement rappeler à ces messieurs de l'UDC: non, vous n'avez pas le monopole du cœur pour Meyrin. Heureusement d'ailleurs, les Meyrinois l'ont bien compris sans quoi il y aurait 31 élus UDC dans cet hémicycle!

Je forme le vœux que Meyrin retrouve ce qui la caractérisait à ses débuts, son esprit d'ouverture, de tolérance et de solidarité.

Je vous remercie."

* * *

2. Prestation de serment des Conseillers municipaux

M. Charprier donne lecture de la formule traditionnelle d'assermentation en présence de l'assistance debout.

"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève;
d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Puis, à l'appel de son nom par **M. Charprier**, chaque conseillère et conseiller lève la main droite et répond: "Je le jure" ou "Je le promets".

M. Charprier prend acte du serment prononcé.

M. Charprier donne alors lecture d'une communication du Conseil administratif:

"Nous vous informons que, dans ses séances des 8 et 10 mai 2007, le Conseil administratif a pris les décisions suivantes:

Mme Boget occupera la fonction de maire du 1er juin 2007 au 31 mai 2008;

M. Devaud du 1er juin 2008 au 31 mai 2009;
M. Sansonnens du 1er juin 2009 au 31 mai 2010;
Mme Boget du 1er juin 2010 au 31 mai 2011.

Les services ont été répartis dans les dicastères comme suit:

Dicastère de Mme Monique Boget

- Actions sociale et jeunesse y compris permanence chômage
- Affaires culturelles
- Bibliothèque
- Petite enfance
- Théâtre Forum Meyrin

Dicastère de M. Jean-Marc Devaud

- Environnement
- Etat civil
- Finances
- Feu et secours
- Gérance et entretien des bâtiments
- Protection civile
- Sports
- Sécurité municipale

Dicastère de M. Roland Sansonnens

- Aînés y compris bénévolat ainsi que permanences impôt et juridique
- Urbanisme, travaux publics et énergie

Le secrétariat général, y compris les ressources humaines, Meyrin qualité et l'information, rapporte au Conseil administratif.

* * *

3. Election du Bureau du Conseil municipal

a) Election du/de la président-e

Mme Ecuyer fait la déclaration suivante:

"Le groupe radical propose la candidature de M. Didier Schweizer à la présidence du Conseil municipal qui a siégé deux ans au Bureau et qu'il n'est plus nécessaire de présenter.

Il saura, nous en sommes certains, mener nos débats avec rigueur sans jamais perdre la boule."

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est passé au vote.

M. Schweizer est élu **Président du Conseil municipal** à l'unanimité.

(Applaudissements.)

M. J. Charpier félicite M. Schweizer et lui cède sa place.

Il prend alors place à la présidence et procède ensuite à l'assermentation de **M. Charpier** en présence de l'assistance debout.

M. Schweizer prend acte du serment prononcé et fait la déclaration suivante:

"Je vous remercie chers collègues de l'honneur que vous me faites de présider ce conseil pour la première année de législature. Vous aurez vous, conseillers municipaux, la tâche de continuer le travail entrepris par vos prédécesseurs au sein de notre conseil. Vous aurez ainsi le privilège de partager avec nos concitoyens au quotidien leurs joies, leurs peines, leurs soucis et inquiétudes.

Notre mandat de conseiller municipal n'est pas à prendre à la légère. Notre charge est belle, elle est aussi difficile et astreignante car elle implique de fortes attentes de la part de la population qui nous a fait confiance en nous élisant.

Chers collègues, nous venons de prêter serment. Qu'on le jure ou le promette, nous devons tous tirer à la même corde pour le bien de notre commune. Les enjeux majeurs liés à notre commune, qui se trouve en pleine expansion, doivent répondre à des besoins aussi divers et vitaux que le logement, l'emploi, la mobilité, le soutien aux entreprises dans notre commune, la préservation de l'environnement, le soutien à nos associations culturelles, sportives et sociales. La tâche qui nous attend pour cette législature sera un défi que nous devons relever avec notre Conseil administratif et bien sûr avec notre administration communale.

Chers collègues, fin octobre des échéances fédérales se profilent. Très certainement des candidats meyrinois se présenteront pour le Conseil national. Je vous demande de les soutenir, car qu'ils soient de gauche ou de droite, il est important pour notre commune et canton d'avoir des représentants meyrinois à Berne. Je vous souhaite à tous, bonne chance, vive Meyrin, vive la République du canton de Genève, vie la Suisse! Merci."

(Applaudissements.)

b) **Election du/de la 1^{er/ère} vice-président-e**

Mme Revillet annonce que le groupe socialiste présente la candidature de M. Placide Iswala. Elle relate que M. Iswala est un homme de paix et que sa recherche du consensus sera un élément positif dans un Conseil municipal qui doit retrouver un nouvel équilibre après tous les bouleversements politiques survenus.

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Iswala** est élu **1^{ère} vice-président** à l'unanimité.)

M. Iswala prend place à la vice-présidence.

c) **Election du/de la 2^{ème} vice-président-e**

M. Tschudi annonce que les Verts propose la candidature de **Mme Geneviève Bordry** au poste de **2^{ème} vice-présidente**. Il relate que Mme Bordry est une femme engagée qui a prouvé lors de la précédente législature toutes ses compétences et sa rigueur. Il déclare qu'elle apportera quelque chose d'extrêmement positif et féminin au Bureau, qui lors de la précédente législature, n'était composé que d'hommes.

Il n'y a pas d'autre candidat et **Mme Bordry** est élue **2^{ème} vice-présidente** à l'unanimité moins une voix. Elle rejoint la table du Bureau.

(Applaudissements.)

d) **Election du/de la 1^{er/ère} secrétaire**

M. Gremaud, au nom du groupe démocrate-chrétien, propose la candidature de **M. Laurent Tremblet**.

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Tremblet** est élu **1^{er} secrétaire** à l'unanimité.

Il prend immédiatement place à la table du Bureau.

(Applaudissements.)

e) **Election du/de la 2^{ème} secrétaire**

M. Hubert déclare qu'il se présente pour le groupe UDC.

Aucun autre candidat n'étant proposé, il est passé au vote.

M. Emile Hubert est élu 2^{ème} **secrétaire** à l'unanimité et il prend immédiatement place à la table du Bureau.

(Applaudissements.)

f) **Election d'un-e membre**

M. Hulliger déclare que la nouvelle composition du Conseil municipal est formée de sept groupes et clame qu'il est donc légitime que les sept groupes puissent faire partie du Bureau. Aussi, au nom du groupe des indépendants, propose-t-il la candidature de **Mme Myriam Girardet**.

Mme Girardet est élue **membre** à l'unanimité.

M. Charpier, après s'être assuré que le Bureau était bien composé d'un membre par parti soit sept membres, propose sa propre candidature en tant que membre.

M. Charpier est élu **membre** à l'unanimité.

* * *

4. **Nomination des membres des diverses commissions**

Avant de procéder à la nomination des membres de commission, **M. Schweizer** fait la **déclaration suivante**:

"Je vous annonce que nous avons reçu une copie de la lettre de M. Faruk Osmani annonçant sa démission du parti des Verts de Meyrin-Cointrin.

Dans son courrier, celui-ci indique qu'il souhaite siéger en tant qu'indépendant."

Il ajoute que ce courrier ne sera pas lu ce soir et qu'il sera traité lors du Conseil municipal du 26 juin prochain.

M. Schweizer annonce qu'il y a eu des modifications de commission.

Mme Ecuyer déclare:

"Lors de la commission de liaison du 21 mai, la proposition d'adjoindre l'école non pas à la commission de l'action sociale, jeunesse et aînés mais à celle de la petite enfance, comme en étant la suite logique, n'a donné lieu à aucune discussion par les chefs de groupe. Il n'en est d'ailleurs même pas fait mention dans le procès-verbal.

Après réflexion, nous revenons sur cette proposition pour les raisons suivantes:

-Une vision globale du cursus de tous les enfants jusqu'à la fin de la scolarité, permettrait de mieux anticiper les divers changements qui se profilent à l'horizon tels que scolarité obligatoire dès 4 ans, journée continue par exemple, qui auront inévitablement des conséquences sur l'organisation de l'ensemble des structures.

-L'action sociale pour la jeunesse concerne plutôt la vie extrascolaire. Elle prend surtout en compte les problèmes d'aide, d'encadrement, de prévention touchant des jeunes aussi bien adolescents que jeunes adultes en situation de rupture, d'exclusion ou de difficultés familiales. C'est une vision ciblée, différente de celle de l'école obligatoire qui, elle, répond principalement à des exigences cantonales.

-S'il est indéniable que le dossier de la petite enfance revêt une importance très grande par ses enjeux: ouverture de la nouvelle crèche, réorganisation du statut des familles d'accueil, structures diversifiées à rechercher..., les écoles, dont l'organisation générale revient au canton, est un dossier moins lourd à gérer qui s'intégrerait tout à fait avec la petite enfance.

Nous proposons donc que ce qui touche l'école soit rattaché à la petite enfance et non à l'action sociale."

Mme Boget relate que le domaine de la petite enfance, qui est en pleine transformation, nécessite un travail extrêmement soutenu. Elle précise qu'il est géré par une cheffe de service, Mme Anne Kummer, qui s'engage sur tous les fronts tant sur le plan municipal que cantonal pour défendre une situation de qualité au service de la petite enfance.

Elle continue en expliquant qu'une autre partie de son dicastère concerne les écoles et le parascolaire. Les lignes budgétaires de la rubrique "écoles" servent au subventionnement des manifestations extrascolaires (camps, fête d'école...), de l'accueil au parascolaire et des restaurants scolaires.

Elle relève qu'il y a une autre rubrique dans le budget qui concerne la jeunesse où l'on trouve les grandes associations qui s'occupent des enfants en situation extrascolaire (Jardin Robinson, maison de Vaudagne et autres structures).

Aussi, estime-t-elle difficile de penser que dans une certaine situation, pour ce qui dépend du parascolaire, les enfants dépendent d'une commission politique, alors que dans une autre partie de leur vie, à savoir leurs activités dans les associations (FASe, scouts...), ils dépendraient d'une autre commission avec d'autres personnes.

Elle relate qu'un travail a été effectué dans le service des écoles pour essayer de donner une lisibilité et une cohérence à la journée des enfants et cite un dépliant qui a été élaboré afin de permettre aux parents d'avoir les points de repère nécessaires à l'organisation du vécu de leur enfant.

Elle ajoute qu'il ne lui semble pas pertinent de regrouper sous une même commission deux parties d'une activité et deux responsables de service, car il n'y a pas de lien véritable et direct entre la petite enfance et les écoles

Elle conclut que la décision appartient au Conseil municipal, mais que la qualité du travail pâtira de l'acceptation de la proposition qui est faite ce soir par la commission de liaison.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Schweizer** met aux voix la proposition de Mme Ecuyer demandant que "écoles" soit rattachées à la petite enfance. Cette proposition **EST ACCEPTEE par 18 OUI, 10 NON et 2 ABSTENTIONS.**

Enfin, **M. Schweizer** soumet au Conseil municipal les propositions de changement proposées par la commission de liaison:

Ancienne liste

Action sociale
Aide au développement
Culture
Ecoles et jeunesse
Environnement
Finances
Energie, bâtiments et gérance
Information et communication
Liaison
Logement
Meyrin qualité
Sécurité
Sports
Statut du personnel
Transports
Travaux publics
Urbanisme

Nouvelle liste

Actions sociale et jeunesse
Agenda 21 et Meyrin qualité
Aide au développement
Culture
Environnement et énergie
Finances
Information et communication
Liaison
Petite enfance
Révision du statut du personnel
Sécurité
Sports
Travaux publics, gérance et entretien
des bâtiments
Urbanisme, mobilité et logement

M. Schweizer soumet ces changements au vote ce qui est **ACCEPTE PAR 29 OUI ET 1 ABSTENTION.**

M. Hulliger, au nom du groupe des indépendants, désire faire une remarque et une proposition. Il relève que concernant les nominations aux commissions parlementaires et extraparlimentaires, il est toujours mentionné l'entente et l'alternative, or depuis ce jour, il rappelle qu'il y a deux autres formations qui n'en font pas partie et demande qu'il en soit tenu compte dans les futurs débats.

Concernant les commissions à proprement parler, il relate qu'il a deux propositions à faire:

- concernant l'aide au développement, gérée durant la dernière législature par deux coprésidents. Aussi propose-t-il de nommer un président et un vice-président – rapporteur;

- quant à l'urbanisme, du fait du volume de travail important, il suggère de nommer un président et un vice-président sans rocade, le vice-président étant là pour seconder le président et l'aider à préparer les dossiers.

Il explique que s'il fait ces propositions, c'est que le groupe des indépendants se sont fait mettre de côté après les tractations en commission de liaison. Il ajoute que si l'hémicycle accepte ces propositions, son groupe se proposera pour les vice-présidences et renoncera à la présidence d'une commission à laquelle son groupe a légitimement le droit.

M. Chambers relève que lors de la commission de liaison du 21 mai dernier, il avait été évoqué la création d'une commission ad hoc pour la réalisation du TCMC. Il déclare être favorable à cette nouvelle commission en vue des futurs dossiers que la Commune va devoir traiter et soumet cette proposition à l'ensemble du Conseil municipal.

M. Schweizer soumet au vote la proposition de M. Hulliger demandant la nomination d'un vice-président-rapporteur pour la commission d'aide au développement. Cette proposition **EST REFUSEE PAR 19 NON, 9 OUI ET 2 ABSTENTIONS.**

Il met alors au vote la deuxième proposition de M. Hulliger demandant la nomination d'un vice-président en commission d'urbanisme, ce qui **EST REFUSE PAR 22 NON, 3 OUI ET 5 ABSTENTIONS.**

Pour finir, **M. Schweizer** met au vote la proposition de M. Chambers demandant la création d'une commission ad hoc du TCMC, ce qui est **REFUSE PAR 18 NON, 1 OUI ET 11 ABSTENTIONS.**

a) **Nomination des Président-e-s des diverses commissions**

- **Commission de l'urbanisme, de la mobilité et du logement**

M. Gremaud annonce la candidature de **M. Laurent Tremblet.**

M. Chambers fait la déclaration suivante:

"J'ai appris que les discussions concernant les présidences de commissions sont assez compliquées au sein des groupes et j'ai également appris qu'il avait été choisi un autre candidat au sein de DC.

Ce petit discours pour mentionner que le groupe DC ne présente pas M. Mathieu Chambers à la candidature de la présidence de la commission d'urbanisme, du logement et de la mobilité".

Depuis 1999, Mathieu siège au sein de cette assemblée et dans plusieurs commissions dont les sports, l'urbanisme, les travaux publics et l'information et la communication. Certaines ont été amenées à se prononcer sur des sujets importants et Mathieu a pu y participer afin d'y apporter des propositions constructives. Sur le terrain, à la rencontre de la population, Mathieu s'est engagé dans de nombreux dossiers qu'il connaît bien et pour certains avec pugnacité, en particulier pour le quartier de Cointrin.

Il estime que la Commune se doit de pouvoir poursuivre un développement harmonieux et équilibré de son territoire pour les prochaines décennies.

Les prochaines générations de jeunes et de moins jeunes doivent pouvoir bénéficier d'un travail consensuel et mesuré de la commission, du Conseil administratif et du Conseil municipal, avec l'ensemble des partis, afin de permettre au territoire communal d'évoluer intelligemment sans devoir brader à l'Etat, à tout prix, face à la crise du logement, ses terrains et ses prairies tant appréciés de sa population et de ses voisins.

Ses capacités de travail, d'écoute et ses qualités professionnelles, travaillant en tant que consultant dans le domaine de l'immobilier, permettront à Mathieu d'apporter à cette commission pour le bien-être de la société un dynamisme certain face aux défis futurs que notre commune s'est engagée à réaliser (notamment les Vergers, le tracé du tram, le P1, le plan directeur communal...).

Pour que la commune de Meyrin puisse bénéficier d'un engagement mesuré, engagé et pragmatique, les démocrate-chrétiens vous invitent, non pas à soutenir, mais à ne pas soutenir la candidature de Mathieu Chambers.

En ce qui me concerne, je regrette vivement cette situation et prend bonne note de la mesure de cette position. Je reste toujours à disposition pour en discuter dans le futur."

M. Schweizer met au vote la candidature de M. Tremblet à la commission de l'urbanisme, de la mobilité et du logement. Celui-ci est élu Président à la majorité évidente.

- **Commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments**

M. Tschudi propose la candidature de **M. Yves de Prévile** qui a montré, lors de la précédente législature, qu'il s'impliquait dans les dossiers et qu'il les étudiait à fond. Il a donc toutes les compétences pour présider de mains de maître cette commission.

M. Hulliger présente sa propre candidature. Il explique que c'est une commission qu'il a déjà présidé durant deux législatures et estime qu'il a su prouver sa compétence dans ce domaine. Par ailleurs, il demande un vote à bulletin secret.

M. Schweizer demande à l'assemblée si deux autres personnes désirent également le vote à bulletin secret et rappelle que trois personnes doivent le demander. Il constate que le vote à bulletin secret est demandé par trois personnes.

Le président désigne alors Mme Riman et M. Jordan comme scrutateurs.

M. Tremblet donne lecture du règlement du Conseil municipal afin d'informer également le public présent:

"Art. 53 Procédure d'élection
est élu celui qui obtient dans le premier scrutin la majorité absolue, soit plus de la moitié des suffrages valables.

Si au premier scrutin un ou plusieurs candidats n'obtiennent pas la majorité absolue, il est procédé immédiatement au second scrutin, à la majorité relative.

Un nouveau candidat peut être présenté au second tour de scrutin."

Après dépouillement des bulletins de vote, le président annonce que M. de Préville obtient 25 voix et M. Hulliger obtient 6 voix. C'est donc M. de Préville qui est élu à la présidence de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

- **Commission des finances**

M. Gremaud annonce la candidature de **M. Philippe Hamann**.

Ce dernier est élu Président à la majorité évidente.

- **Commission des sports**

M. Jordan présente **M. Emile Hubert**.

Mme Revillet présente **M. François Hernot**.

M. Schweizer met au vote la candidature de M. Hubert qui récolte 5 voix et met ensuite au vote la candidature de M. Hernot qui récolte 22 voix.

Le président déclare que c'est M. Hernot qui présidera la commission des sports.

- **Commission d'aide au développement**

Mme Revillet présente **M. Jean-Claude Brulhart** à la présidence.

M. J.-P. Hulliger présente la candidature de **Mme Myriam Girardet** qui a déjà coprésidé cette commission durant de nombreuses années et demande un vote à bulletin secret.

M. Schweizer demande à l'assemblée si deux autres personnes désirent également le vote à bulletin secret et trois conseillers lèvent la main pour le demander.

Le président annonce que M. Brulhart a récolté 20 voix et que Mme Girardet en a, pour sa part, récolté 10.

C'est donc **M. Brulhart** qui présidera la commission d'aide au développement.

- **Commission de l'action sociale et jeunesse**

Mme Bordry présente la candidature de **Mme Paola Doudin**, et fait la déclaration suivante:

"Son atout majeur est la très bonne connaissance du tissu associatif meyrinois dans le domaine social et de la jeunesse qu'elle a pu acquérir au fil des années par ses nombreux engagements associatifs (maison Vaudagne, Undertown, CEFAM, ludothèque, etc.). De plus elle a siégé avec beaucoup d'assiduité et d'intérêt durant les quatre dernières années dans les diverses commissions s'occupant des questions sociales; cela lui confère sans aucun doute les connaissances et les compétences pour gérer au mieux cette commission d'action sociale et jeunesse. Nous vous demandons donc de soutenir cette candidature."

Mme Doudin est élue Présidente à l'unanimité.

- **Commission petite enfance et écoles**

M. Haldemann présente **Mme Renée Ecuyer**, car elle a les compétences et l'envie pour ce poste.

Cette dernière est élue Présidente à l'unanimité.

- **Commission Agenda 21 et Meyrin Qualité**

M. Hernot annonce la candidature de **Mme Janine Revillet**.

Cette dernière est élue Présidente à la majorité évidente.

- **Commission de l'environnement et l'énergie**

M. Boccard présente la candidature de **M. Marcel Dumalle**. Il rappelle que M. Dumalle faisait déjà partie de cette commission lors de la dernière législature et a également siégé en tant que président il y a plusieurs années.

Ce dernier est élu Président à la majorité évidente.

- **Commission de culture**

M. Gremaud présente la candidature de **Mme Yolande Boccard**.

Celle-ci est élue Présidente à la majorité évidente.

- **Commission d'information et communication**

M. Jordan présente **M. Emile Hubert** en tant que président.

Celui-ci est élu Président à la majorité évidente.

- **Commission de sécurité**

Mme Ecuyer propose la candidature de **M. Didier Schweizer**.

Ce dernier est élu Président à la majorité évidente.

- **Commission de la révision du statut du personnel**

M. Charpier propose sa propre candidature à cette présidence. Il rappelle qu'il était déjà président de cette commission lors de la dernière législature.

Il relate que les travaux suivent leur cours et qu'il espère que le nouveau statut du personnel pourra être achevé d'ici deux ans.

Ce dernier est élu Président à la majorité évidente.

b) Nombre de commissaires dans les commissions municipales

M. de Préville annonce que la commission de liaison a rediscuté la répartition des sièges dans les commissions, ainsi que le nombre de commissaires dans certaines commissions extraparlimentaires.

Il soumet ci-après les propositions de la commission de liaison:

- pour la CICT, proposition de passer de 4 (+2) à 5 (+2);
- pour la Fondation Nouveau Meyrin, partie conseil, proposition de passer de 6 à 7;
- pour la commission de réclamation de la taxe professionnelle, proposition de passer de 5 à 7.

M. Tremblet déclare que pour la commission de la taxe professionnelle, il ne peut être nommé que cinq membres.

Ne sachant pas si ces augmentations sont autorisées pour la CICT et la Fondation Nouveau Meyrin, **M. Schweizer** annonce que ces nominations sont reportées à la séance plénière du 26 mars prochain.

M. Tremblet rappelle que les commissions sont composées de 11 commissaires répartis de la manière suivante:

A Gauche toute	1 représentant
Démocrate-chrétien	2 représentants
L'Alliance des indépendants	1 représentant
Les Verts	2 représentants
Les radicaux	2 représentants
Les socialistes	2 représentants
L'UDC	1 représentant

Personne ne désirant formuler de remarque, le président met cette proposition de répartition de sièges au vote. Cette proposition **EST ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

c) Nomination des membres des commissions

Le président rappelle que la commission de liaison, qui est présidée par le ou la présidente du Conseil municipal, est constituée des chefs de groupe. A cet égard, il demande à chaque parti de bien vouloir nommer leur chef de groupe respectif.

Pour le parti union démocratique du centre:	M. E. Hubert
Pour le parti radical:	Mme R. Ecuyer
Pour le parti démocrate-chrétien:	M. L. Gremaud
Pour le parti de l'alliance des indépendants:	M. J.-P. Hulliger
Pour le parti des Verts:	M. Y. de Préville
Pour le parti socialiste:	Mme J. Revillet
Pour le parti d'à gauche toute:	M. J. Charpier

Il est ensuite passé à la nomination des membres des commissions:

Commissions municipales:

Urbanisme, mobilité et logement (M. Sansonnens)

Sont désigné-e-s: Mmes et MM. M. Chambers, J. Charpier, R. Ecuyer, L. Gremaud, E. Hubert, J.-P. Hulliger, P. Iswala, Y. de Préville, J. Revillet, D. Schweizer et P.-A. Tschudi.

Travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (MM. Sansonnens et Devaud)

Sont désigné-e-s: Mmes et MM. D. Boccard, J.-C. Brulhart, M. Chambers, J. Charpier, P. Hamann, F. Haldemann, J.-P. Hulliger, D. Jordan, J. Robert, D. Schweizer et P.-A. Tschudi.

Finances (M. Devaud)

Sont désigné-e-s: Mmes et MM. M. Chambers, T. Charollais, P. Doudin, D. Duay-Duran, R. Ecuyer, M. Girardet, F. Hernot, E. Hubert, Y. de Préville, A. Riman et A. Schweizer.

Sports (M. Devaud)

Sont désigné-e-s: Mmes et MM. D. Aebischer, D. Boccard, J. Charpier, M. Dumalle, M. Girardet, L. Gremaud, P. Hamann, J. Revillet, J. Robert, A. Schweizer et D. Schweizer.

Aide au développement (Mme Boget)

Sont désigné-e-s: Mmes et MM. D. Aebischer, Y. Boccard, G. Bordry, T. Charollais, P. Doudin, M. Girardet, S. Hayes, P. Iswala, A. Riman, A. Schweizer et L. Tremblet.

Action sociale et jeunesse (Mme Boget)

Sont désigné-e-s: Mmes et MM. Y. Boccard, G. Bordry, J.-C. Brulhart, M. Girardet, L. Gremaud, S. Hayes, E. Hubert, P. Iswala, A. Riman, A. Schweizer et P.-A. Tschudi.

Petite enfance et écoles (Mme Boget)

Sont désigné-e-s: Mmes et MM. D. Aebischer, Y. Boccard, G. Bordry, J.-C. Brulhart, P. Doudin, L. Gremaud, S. Hayes, J.-P. Hulliger, P. Iswala, A. Riman et A. Schweizer.

Agenda 21 et Meyrin qualité (commission ad hoc) (Conseil administratif)

Sont désigné-e-s: Mmes et MM. D. Boccard, T. Charollais, J. Charpier, D. Duay-Duran, R. Ecuyer, M. Girardet, F. Haldemann, P. Hamann, F. Hernot, D. Jordan et P.-A. Tschudi.

Environnement et énergie (MM. Devaud et Sansonnens)

Sont désigné-e-s: Mme et MM. D. Boccard, Y. Boccard, J.-C. Brulhart, J. Charpier, F. Haldemann, J.-P. Hulliger, D. Jordan, Y. de Préville, J. Robert, D. Schweizer et L. Tremblet.

Culture (Mme Boget)

Sont désigné-e-s: Mmes et MM. G. Bordry, J.-C. Brulhart, T. Charollais, J. Charpier, D. Duay-Duran, R. Ecuyer, M. Girardet, L. Gremaud, S. Hayes, E. Hubert et P.-A. Tschudi.

Information et communication (Conseil administratif)

Sont désigné-e-s: Mmes et MM. M. Chambers, T. Charollais, F. Haldemann, P. Hamann, S. Hayes, F. Hernot, J.-P. Hulliger, D. Jordan, Y. de Préville, A. Riman et P.-A. Tschudi.

Sécurité (M. Devaud)

Sont désigné-e-s: Mmes et MM. D. Aebischer, J.-C. Brulhart, P. Doudin, M. Dumalle, M. Girardet, F. Haldemann, P. Hamann, S. Hayes, P. Iswala, A. Riman et L. Tremblet.

Révision du statut du personnel (commission ad hoc) (Conseil administratif)

Sont désigné-e-s: Mmes et MM. G. Bordry, P. Doudin, D. Duay-Duran, F. Haldemann, E. Hubert, J.-P. Hulliger, J. Revillet, A. Riman, J. Robert, A. Schweizer et L. Tremblet.

Commissions spéciales et divers:

Commission consultative des Aînés

Est désignée: Mme J. Revillet, déléguée du Conseil municipal.

CCIT Commission consultative intercommunale transfrontalière

Mme Hayes présente la candidature de Mme R. Ecuyer. Elle rappelle qu'elle est déléguée depuis plusieurs années de cette commission qui privilégie les relations avec les communes suisses et françaises qui nous entourent.

Elle est co-responsable avec une collègue française de la commission jeunesse et membre du comité d'organisation de la Trans. Elle ajoute que son groupe souhaite que Mme Ecuyer puisse continuer de représenter la Commune à la CCIT.

Mme Revillet présente la candidature de M. F. Hernot qui est très intéressé pas tout ce qui touche la problématique transfrontalière.

M. Hulliger déclare que les indépendants présentent la candidature de Mme M. Girardet qui siège dans cette commission depuis déjà de longues années et qui a clairement montré sa compétence et son intérêt pour tout ce qui concerne l'intercommunalité.

Après vote à main levée, sont désignés: Mme R. Ecuyer avec 22 voix et M. F. Hernot avec 19 voix. Mme Girardet obtient 9 voix.

Comité du Centre de loisirs (Maison Vaudagne)

En préambule, **Mme Bocard** demande si la convention signée entre la Commune et la maison Vaudagne spécifie s'il y a un représentant du Conseil municipal ainsi qu'un représentant du Conseil administratif.

Mme Boget répond que les conventions signées avec les centres FAS'e précisent que c'est le conseil administratif en charge des dossiers qui décide de la manière dont il est représenté dans les centres. A ce jour, elle explique que le Conseil municipal est représenté exclusivement à la maison Vaudagne de manière double et qu'elle désire une modification de la convention afin de diversifier les représentations du Municipal en attribuant un représentant dans chaque centre FAS'e soit un à la maison Vaudagne, un à l'Undertown et un au Jardin Robinson. Les liens avec ces trois centres de la part du Conseil administratif sont assurés d'une part par les services de l'administration et d'autre part par le Conseil administratif lui-même qui participe aux séances de comité.

Mme Revillet déclare que le groupe socialiste présente la candidature de M. P. Iswala qui est acceptée à la majorité évidente.

Comité du Jardin Robinson

M. Gremaud annonce que son groupe présente la candidature de Mme Y. Bocard.

M. Hulliger propose la candidature de Mme M. Girardet.

Le président soumet au vote la candidature de Mme Bocard qui obtient 22 voix et celle de Mme Girardet en obtient 6.

C'est donc **Mme Y. Bocard** qui est désignée pour ce poste.

Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale

Mme Boget déclare que le Conseil municipal doit choisir deux représentants parmi les conseillers et doit également choisir un représentant extérieur au Conseil municipal. Elle rappelle que lors de la dernière législature ce choix s'était porté sur M. Jean-Pierre Aebersold. Elle explique que le conseil de fondation s'est réuni deux fois pour finaliser le règlement du conseil de fondation, aussi recommande-t-elle aux élus de reconduire cette nomination dans la mesure où ce dernier n'a pas pu encore assumer véritablement sa tâche de délégué du Municipal, puisque l'activité de cette fondation démarre seulement maintenant.

De plus, elle ajoute que le Conseil administratif a pour sa part choisi de reconduire le mandat de son propre délégué.

Le président met aux voix la candidature de M. J.-P. Aebersold qui est confirmé à la majorité évidente.

M. Hamann présente la candidature de M. L. Gremaud.

M. Hulliger présente sa propre candidature. Il explique qu'il a suivi la création de cette fondation et a participé à sa mise en place, aussi souhaite-t-il y poursuivre son mandat.

M. Tschudi présente Mme G. Bordry à la candidature de cette fondation.

M. Hulliger précise que l'on peut voter deux personnes et espère que tout le monde a fonctionné de la sorte lors des précédents votes.

La président met au vote la candidature de M. Gremaud qui récolte 23 voix, la candidature de M. Hulliger récolte 6 voix et celle de Mme Bordry récolte 22 voix. C'est donc M. L. Gremaud et Mme G. Bordry qui sont élus.

Fonds austro-meyrinois

Est désigné: Mme A. Schweizer, déléguée du Conseil municipal.

Commission consultative du Fonds d'art contemporain

Sont désignées: Mmes J. Revillet et Y. Bocard.

Comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble*

Mme Schweizer propose la candidature de Mme R. Ecuyer qui assure déjà ce mandat avec rigueur et objectivité au sein du comité de rédaction.

M. de Prévile présente la candidature de M. P.-A. Tschudi qui a déjà rempli cette fonction au cours de la dernière législature avec soin.

M. Hulliger constate que certains membres de l'hémicycle cumulent les fonctions et suggère d'apporter un peu de changement. Il propose la candidature de Mme M. Girardet.

Après avoir mis au vote les différentes candidatures, **M. Schweizer** annonce que c'est Mme Ecuyer, avec 19 voix, et M. Tschudi, avec 23 voix, qui sont désignés; Mme Girardet a obtenu 9 voix.

Parking de Meyrin-village SA (PMVSA)

Sont désignés: MM. J.-C. Brulhart et E. Hubert.

Association des jeunes de Meyrin: radio *Meyrin FM*

Est désigné: M. Didier Jordan

Colonie de vacances La Ruche

M. M. Chambers est nommé titulaire à la majorité évidente.
M. D. Aebischer est élu suppléant.

Réclamation taxe professionnelle communale

Sont désignés: MM. Pascal Bonfils, Alain Grobet, Albert Mizrahi, Adriana Schweizer et Laurent Weber.

Télémeyrin SA

Mme Ecuyer présente la candidature de M. F. Haldemann.

M. Tschudi présente la candidature de M. Y. de Préville.

Le poste est mis aux voix et c'est **M. Y. de Préville** qui est élu par 16 voix, contre 10 voix pour M. Haldemann,

Comité de l'Association Undertown

M. D. Boccard est élu délégué du Conseil municipal à la majorité évidente.

* * *

M. Hulliger ironise en s'étonnant de voir ce soir, une alliance PDC, radicaux, socialiste et Vert. Il fait remarquer que les finances sont passées au main du PDC avec M. Devaud au Conseil administratif et M. Hamann à la présidence de la commission. De même, il constate que l'aide au développement est passée aux mains des socialistes avec Mme Boget et M. Brulhart. Il souhaite simplement que cette union perdure, car lors des précédentes législatures, beaucoup de temps a été perdu et il reste à faire avancer de nombreux dossiers. Il conclut en relatant que les deux nouveaux groupes, l'UDC et l'AIM, ont été un peu laissés pour compte ce soir et espère qu'il n'en sera pas fait de même lors des prochaines séances.

M. Schweizer déclare:

"Je vous rappelle que vous trouvez sur vos tables la liste des commissions déjà agendées pour le mois de juin et vous en donne brièvement lecture:

- la commission de culture du mardi 5 juin à 18h30;
- la commission d'urbanisme et finances élargie du mercredi 6 juin à 18h30 et le Conseil municipal extraordinaire à 21h00;
- la commission de liaison du lundi 11 juin à 18h30;
- la séance d'information pour les nouveaux conseillers municipaux le jeudi 14 juin à 18h30;
- la commission des finances du jeudi 14 juin à 20h30;
- le Bureau du Conseil municipal du lundi 18 juin à 18h00;

- le Conseil de la fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale du lundi 18 juin à 20h00;
 - le Conseil municipal du mardi 26 juin à 18h30.
- Je prie d'ores et déjà les membres de ces différentes commissions ou conseils de réserver ces dates en attendant, si elles n'ont pas encore été transmises, les convocations encore à venir! D'avance, je vous en remercie.

* * *

M. Schweizer souhaite aux nouveaux conseillers municipaux et aux nouveaux groupes politiques au sein de l'hémicycle une bonne législature, afin qu'elle soit saine, démocratique et constructive.

Le président clôt cette première séance de législature en conviant l'assemblée à une réception au rez de la Ferme de la Golette en l'honneur des Conseillers sortants. Il invite également le public à y prendre part et remercie toute l'assistance pour son écoute.

(Applaudissements.)

* * *

La séance est levée à 20h35/SD.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en date du 22 août 2007.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Laurent TREMBLET

Didier SCHWEIZER